

COMMISSION
ARBITRAGE
TERRITOIRE
ÎLE DE FRANCE

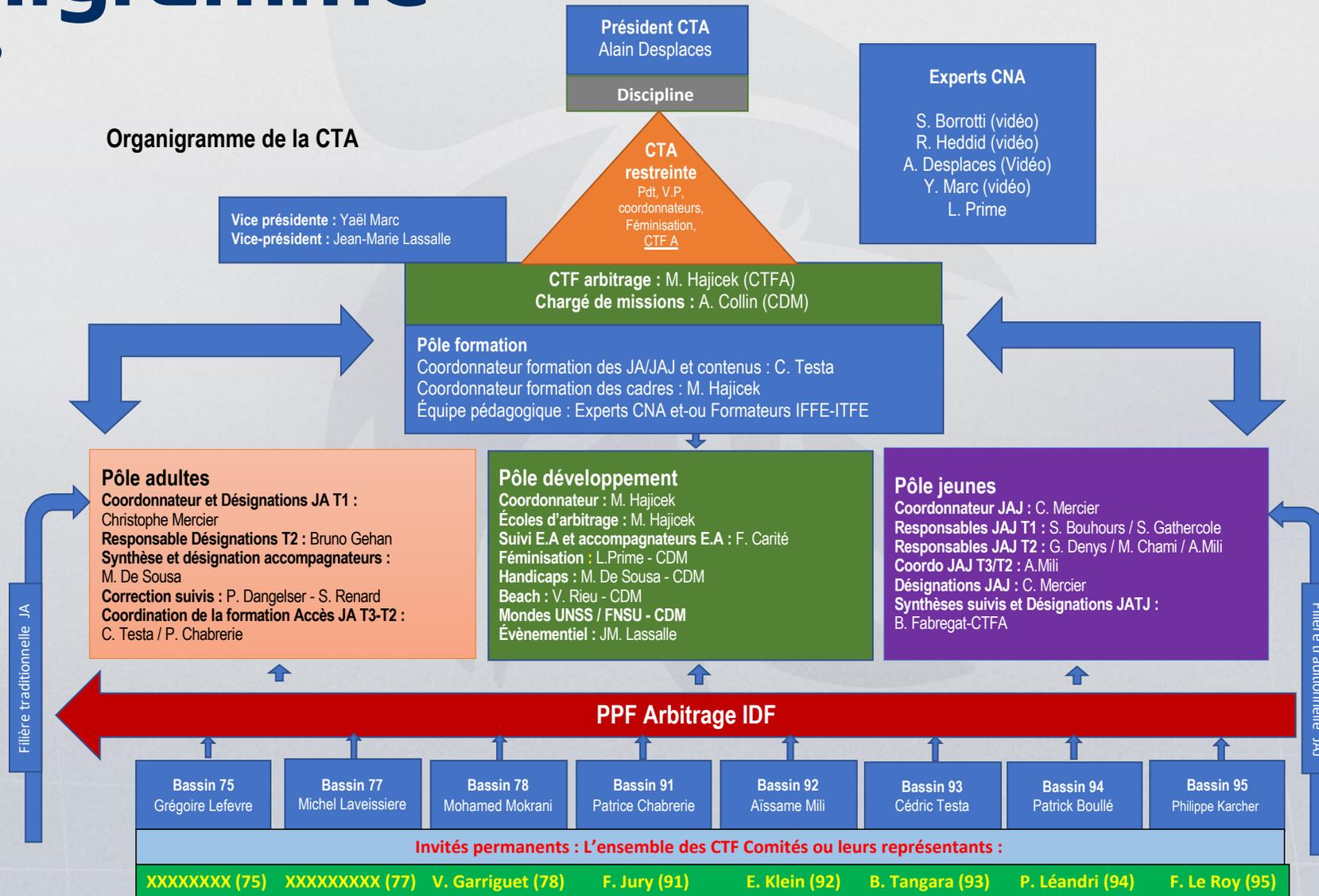


CIRCULAIRE CTA 2024-2025

Organigramme

2024-2025

Organigramme de la CTA



Organigramme

2024-2025

IDF

1 salarié CTFA

1 alternant chargé de missions

8 conseillers techniques

30 bénévoles

dont 8 responsables de bassins départementaux

1 238 juges-arbitres potentiels

21% féminisation

Contacts secteur adulte

Présidence CTA : Alain Desplaces / **Yaël Marc** / Jean-marie Lassalle

5800000.cta@ffhandball.net

Pas le secrétariat de la Ligue ou l'adresse personnelle du Président de la CTA

CTF arbitrage : Marc Hajicek 5800000.mhajicek@ffhandball.net 06.24.41.92.47

Chargé de missions : Alexis Collin / 5800000.acollin@ffhandball.net

Coordonnateur JA adultes (désignations JA T1 et N2F ou N3M déléguées) : Christophe Mercier

5800000.designation-jat1@ffhandball.net 07.77.37.53.03

Désignations T2 : Bruno Gehan / 5800000.designation-jat2@ffhandball.net 06.59.41.56.25

Synthèse accompagnements JA adultes – parahand : Marc De Sousa / m.desousa@ffhandball.net 06.32.87.97.10

Passerelle T3T2 : Cédric Testa et Patrice Chabrierie / cedrictesta@yahoo.fr 06.10.07.76.39

Contacts secteur jeune

Présidence CTA : Alain Desplaces / **Yaël Marc** / Jean-marie Lassalle

5800000.cta@ffhandball.net

Pas le secrétariat de la Ligue ou l'adresse personnelle du Président de la CTA

Coordonnateur JAJ (désignations JAJ) : Christophe Mercier / 5800000.designation-jat1@ffhandball.net 07.77.37.53.03

Synthèse accompagnements JAJ : Benoit Fabregat / 06.60.63.34.47 – Marc Hajicek 5800000.mhajicek@ffhandball.net 06.24.41.92.47

Suivi écoles arbitrage et régulation comportementale : Frédéric Carité / TRC-JAJ-IDF@gmail.com

Féminisation : Lahila Prime / p_lahila@hotmail.com 06.83.35.74.73 ou 5800000.cta@ffhandball.net

Tests d'aptitudes des juges arbitres

➤ TEST PHYSIQUE (dit *shuttle run* ou Luc-Léger) – « navette »

➤ Obligatoire et adapté, afin d'évaluer les aptitudes physiques liées au niveau de jeu (binôme et monôme)

➤ Si les règles sont identiques, les réactions arbitrales doivent être compatibles avec la vitesse ou la technique de jeu

➤ TEST ÉCRIT

➤ Obligatoire, afin d'évaluer les connaissances règlementaires

➤ Si les règles sont identiques, leurs interprétations doivent être prises en compte

➤ ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

➤ Facultative, afin de certifier un potentiel - confirmer un niveau - apporter des corrections, des solutions

TEST PHYSIQUE + TEST ÉCRIT + ÉVALUATION DES COMPÉTENCES = APTITUDE AU NIVEAU ARBITRÉ

Bilan 2023-2024



Bilan 2023-2024

6 fautes techniques relevées dont deux avec CRL

Un match résultat confirmé car JAJ

Un match à terminer (abandon arbitre)

4 fautes techniques non relevées par les équipes et confirmées par accompagnateurs

- changement de possession indue
- fin du temps réglementaire non respectée
- changement irrégulier non retenu (OTM non écouté « je n'ai pas vu je ne valide pas »)
- fausse comptabilité du Nombre d'exclusions

- ❖ **Ce constat augure que de nombreuses fautes techniques sont commises et non corrigées. Cela met à mal la reconnaissance due aux arbitres**
- ❖ **La présentation de vidéos fournies par les réclamants peut influencer la décision d'une commission**

Bilan 2023-2024

Un juge-arbitre – Un binôme

- LES DROITS ok
- LE RÔLE ok

Mais :

- Le manque de ponctualité ou les départs précipités nuisent à la qualité administrative et amènent des erreurs voire des tricheries
- Le manque ou le retard de rédaction des rapports nuit à la sportivité (délai d'instruction, etc...)
- Le Respect des conventions de paiement des indemnités (sur place ou différé / Liste officielle ihand – Mes documents)

- **Des obligations et des devoirs – respect des clubs**

- Assurer une **ponctualité** (H-1 = H – 60mn/45 mn) et prévenir d'un retard possible (numéro téléphone sur convocation – **nouveauté : obligatoire pour officialiser la conclusion de match**)
- Tenues civiles ou arbitrales correctes
- User de courtoisie, de politesse
- Effacer toute ironie (paroles mal comprises ou mal interprétées - volontairement)
- Éviter les familiarités (embrassade avant match, discussions préférentielles...)
- Faire preuve d'humilité, d'autorité positive, d'ouverture esprit

Bilan 2023-2024

- 13 binômes identifiés JAJ T3 vers JAJ T2
- 3 binômes – 4 monômes JA T3 vers JA T2 dont 6 arbitres féminines
- Féminisation – Actions
- 5 binômes T1N intègrent le niveau national
- Un seul binôme est pressenti pour la saison 2024-2025 parcours T1N
- *A minima* 2 binômes sont dans la filière T1N 2025-2026
- Représentation maximum Parahand (finale handsourd – Accor Arena)
- Représentation Handbeach en progression (cadres et arbitres)
- Représentation arbitrage francilien au niveau national (finalités IC, finalités Beach, finales Coupe de France)
- Disponibilité événementielle (JO PARIS 2024 – tournoi partenaires FFHandball)

SAISON 2024-2025

Beach

Référent IDF : Thomas Caradec

Référent arbitrage IDF : Vincent Rieu

Arbitres : Ali Kies – Gaétan Pagnat

Beach handball



Ligue Île-de-France
réfèrent beach handball

Thomas Caradec

5800000.tcaradec@ffhandball.net

Port 06.13.62.61.20

CTA Ligue Île-de-France
beach handball

Vincent Rieu

vincentbeachhand@gmail.com

Port 06.27.38.48.24

SAISON 2024-2025

Rappels

Consignes

➤ Frais (indemnités inchangées)

- Aucun péage n'est pris en compte, l'arbitre devant calculer son trajet en fonction des aléas routiers (A14)
- Tout arbitrage non désigné officiellement et non défrayé doit être formalisé par le chiffre « 0 » dans la case dédiée de la FDME (tirage au sort ou arbitre club) en raison des péréquations.
 - Un arbitre club ou se trouvant déjà sur place ne doit pas inscrire de défraiement kilométrique
 - Tout juge-arbitre qui exigera d'un club le paiement immédiat de l'indemnité alors que la convention est autre se verra sanctionné immédiatement, administrativement, définitivement
 - Toute forme d'exigence illégitime fera l'objet d'une convocation en CTA restreinte

➤ iHand

- L'arbitre doit vérifier que les renseignements iHand le concernant sont corrects et effectuer les mises à jour
 - Les renseignements bancaires doivent être indiqués
 - Le numéro de téléphone portable peut être désactivé :
 - Parce que l'arbitre est parti à l'étranger
 - Parce que l'arbitre a mis son téléphone en mode « avion »
 - Parce que l'arbitre a changé d'opérateur
 - Parce que le club n'a pas entré de bons renseignements dans Gesthand (faire corriger par le club)

Indemnités championnats de France

Indemnités de match U17F et U18M : 50 € / arbitre

Indemnités de match N2F et N3M : 100 € / arbitre

- ❖ Frais de déplacement (**Frais réels**) :
 - Si déplacement en voiture : frais KM au barème fiscal en vigueur en fonction du nombre de chevaux fiscaux (CV) du véhicule et co-voiturage obligatoire (1 seul véhicule à partir du point de regroupement des 2 arbitres).
 - Si déplacement en transport en commun : remboursement du titre de transport sur présentation de la facture.

- ❖ **N'oubliez pas de signer votre NDF** et de transmettre carte grise et assurance du véhicule (si déplacement en voiture) ainsi que la ou les factures si nécessaire.

- ❖ Tous ces documents sont à transmettre, par mail, au plus tard le mardi soir suivant la rencontre. Le club a jusqu'au dimanche suivant pour vous faire le virement.

- ❖ En cas de retard de paiement, merci de relancer le club cordialement, en mettant la CTA en copie (5800000.mhajicek@ffhandball.net) ainsi que vos responsables de groupes (pas deux jours !!!)

*En rentrant le nombre de CV dans la case prévue à cet effet sur ihand, le taux kilométrique se remplit automatiquement, normalement

Si cela ne fonctionne pas, veuillez trouver ci-après le barème kilométriques 2023

Indemnités championnats de France

Indemnités de match U17F et U18M : 50 € / arbitre

Indemnités de match N2F et N3M : 100 € / arbitre

d = distance parcourue aller + retour

3 CV et moins	$d \times 0,529$
4 CV	$d \times 0,606$
5 CV	$d \times 0,636$
6 CV	$d \times 0,665$
7 CV et plus	$d \times 0,697$

Frais réels = un seul véhicule
1 point de rendez-vous

Indemnités championnats Île-de-France

Kms A/R (trajet le plus rapide)	Forfait ou montant au km
0 à 60	25 €
61 à 120	45 €
121 à 180	60 €
> à 180	0,35 € du km

Les rencontres jeunes ou adultes à but formatif ne sont pas indemnisées

Certaines font l'objet d'une prise en charge :
hôtel / restauration / transport

Niveau de prestation	Indemnité
N3R féminine	50 €
Prénationale masculine	50 €
Prénationale féminine	50 €
Excellence masculine	45 €
Excellence féminine	45 €
Honneur masculine	40 €
Coupe de la ligue	40 €
Match amical désigné par CTA	35 €
Compétitions jeune	35 €
Match amical – pôle / sélection régionale	30 €
Tournoi jeune à 3 équipes	15 € / match
Tournoi jeune à 4 équipes	10 € / match
Supervision grille fédérale	45 €
Accompagnateur JAJ (forfait)	30 € par ½ journée
Juge-accompagnateur (match non-joué)	15 €
Juge-accompagnateur (juge-arbitre absent)	15 €
Délégation (tous niveau)	40 €

Indemnités Coupe de France

Le club organisateur paie les juges-arbitres

COUPE DE FRANCE DÉPARTEMENTALE ET RÉGIONALE MASCULINE ET FÉMININE

Du 1 ^{er} au 5 ^e tour	30 32 ² € match sec et 50 55 ² € par tournoi
Finales de zones et de secteurs	60 80 ² € par juge-arbitre et par tournoi
Finales régionales et départementales masculines et féminines	100 € par juge-arbitre

Coupe de France départementale et régionale masculine et féminine (hors finales)

Du 1 ^{er} au 5 ^e tour	0,30 € / km par juge-arbitre (sans péage) avec maximum de 50€ par arbitre sauf concertation CTA/COC fédéral
Finales de secteurs et de zones	0,30 € / km par juge-arbitre

Péréquation arbitrage

- J'arbitre sur tirage au sort (car je suis joueur)
- J'arbitre car je suis dans la salle et je suis le plus gradé
- J'arbitre car l'arbitre désigné n'est pas arrivé

- J'indique la somme de 0€ dans la case *frais* de la FDME

- Je ne reçois pas d'indemnité car je suis déjà sur place et que je respecte le règlement
- Je ne refuse pas d'arbitrer sans motif valable au risque de subir la commission de discipline

- Je suis appelé par un club pour dépanner et je me rends sur place : j'indique les frais et je suis le protocole de défraiement du club

Tenues interdites

RAPPELS

Concrètement : l'arbitre au début du match va vérifier que les conditions sont réunies pour débiter le match.

Si une joueuse est voilée avec un foulard, il va s'entretenir avec la joueuse pour lui faire connaître la règle et peut lui exhiber les règlements. Si elle souhaite conserver son foulard "standard" et/ou qu'elle n'a pas un foulard adapté (élastique et sans points solides/nœud), il va lui faire savoir qu'**elle n'est pas autorisée à jouer**. L'arbitre doit consigner cela sur la feuille de match.

Dans les règlements généraux de la FFHandball il est indiqué "*que la tenue des joueurs devant participer au jeu correspond aux normes en vigueur dans les règlements*" Article 91.4.4 :

https://www.ffhandball.fr/wp-content/uploads/2023/06/doc_2023_03_generaux_2023-24_v01-06-2023_-VF.pdf

Les règles en vigueur sont appliquées dans le respect de celle de l'IHF qui a un guide bien illustré sur cette question :

https://www.ihf.info/sites/default/files/2019-07/0_Regulations%20on%20Protective%20Equipment%20and%20Accessories_FR.pdf

Cette question est également explicitée dans le code de l'arbitrage article 4.9 :

<https://www.ffhandball.fr/actualite/archives/les-livrets-de-larbitrage/>

Tenues interdites

RAPPELS

- L'esprit de cette règle va de pair avec la sécurité de la personne pour ne pas risquer qu'elle se fasse étrangler si le tissu n'est pas élastique, ou accentuer le choc si elle se cognait à l'endroit où il y a un nœud proéminent, ou une épingle ; mais également limiter le risque de blessure des autres joueurs (entorse au niveau de la main, des doigts...)
- L'arbitre quant à lui doit porter la tenue sportive conventionnelle de l'arbitre : maillot – short
 - Legging ou brassière **tolérés** (marques de sport)
 - Chapeau – bandana – casquette – cagoule – voile – fichu : **interdits**

Faute technique

La faute technique c'est une réclamation

- Doit être notée descriptivement et temporellement sur le carton au moment où elle est déposée
- N'est pas une agression mais un droit
- Est excusable pour l'arbitre qui la reconnaît et la corrige
- Est toujours rattrapable avant la reprise du jeu
- Peut être corrigée après réflexion au moment où elle est posée (protocole arbitres)
- Peut être annulée ou validée en fin de rencontre
- Peut être vérifiée dans le livret d'arbitrage (à disposition et récent) pendant le match
- Doit faire l'objet d'un rapport CRL si elle est confirmée en fin de rencontre (ihand automatique si case cochée)
- **Le juge-arbitre refusant le dépôt d'une faute technique avérée est sanctionnable**
- ...(...)

Consignes - FdMe

- **FDME**
 - *Je ne peux refuser une réclamation quelle qu'elle soit*
 - Je ferai un rapport CRL sur les circonstances du dépôt d'une réclamation
 - *Je ne peux refuser à un joueur ou joueuse de participer à une rencontre (sauf tenue inadéquate)*
 - *Je ne dois pas m'opposer à la demande d'une vérification de licence de la part d'un club*
 - *À la suite du refus de signature de la part du club A au match A vs B*
 - A/ Je ne conteste pas l'attitude du coach
 - B/ Je coche(rai) rapport et j'indique moi-même que :
 - 1/ le coach « Y » n'a pas souhaité signer la FDME et ne pas faire de commentaire.
 - 2/ le coach « Y » A fait des commentaires écrits par les juges arbitres et sous la dictée du réclamant
 - 3/ le coach « Y » s'est saisi de la FDME pour y écrire malgré mes injonctions. Rapport disciplinaire suit
 - 4/ À mon retour sous 72 Heures je rédige mon rapport circonstancié via ihand
 - C/ Je ne rouvre pas la FDME après réflexion et insistance du coach qui s'excuserai. J'assume mon rapport
- **Discipline**
 - *Envahissements de terrain*
 - A/ Je ne confonds pas « envahissement de terrain » et « entrée intempestive de très jeunes à la mi-temps ou à la fin d'une rencontre » (erreur de compréhension sur coup de sifflet)

Discipline et CRL

En cas de mal fonction iHAND pour les rapports discipline ou réclamation et litiges

Problématique insoluble ou questionnement :
contacter immédiatement un cadre de la CTA

discipline IDF

5800000.dis@ffhandball.net

discipline nationale

discipline@ffhandball.net

(comportements avant-pendant-après match, fautes grossières ...)

réclamations et litiges IDF

5800000.crl@ffhandball.net

réclamations & litiges nationales

crl@ffhandball.net

(fautes techniques, installations, qualifications de participants-es...)

SAISON 2024-2025

iHand

iHand - accueil

Accueil Mon compte Arbitrage Administration Messagerie Aide

FRANCE

ACCUEIL

Tableau de bord

0 0 1

Informations de votre structure

06/08/2024 – LIGUE ILE-DE-FRANCE – 1 – STAGE JA RENTREE 2024-2025

A tous les Juges Arbitres Régionaux T1-T2

Nous vous rappelons que le stage de rentrée pour la saison 2024-2025 se déroulera le 31 août 2024 au sein de la maison du handball à CRETEIL dans la salle de l'auditorium.

Le rendez-vous est fixé à 09H45 précises pour enregistrement des présents et début de la séance à 10H00. Fin des travaux à 13H00.

Munissez vous de quoi prendre des notes.

RAPPEL : les JA n'ayant pas validé le test physique ne pourront officier pour la nouvelle saison et pour cela se voient proposer une séance de rattrapage ce même jour rendez-vous 08H30 salle numéro 1 de la maison du handball.

iHand

- L'arbitre doit vérifier que les renseignements ihand le concernant sont corrects et effectuer les mises à jour
 - Les renseignements bancaires doivent être indiqués
 - Le numéro de téléphone portable peut être désactivé :
 - Parce que l'arbitre est parti à l'étranger
 - Parce que l'arbitre a mis son téléphone en mode « avion »
 - Parce que l'arbitre a changé d'opérateur
 - Parce que le club n'a pas entré de bons renseignements dans Gesthand (faire corriger par le club)

iHand - identité



- Accueil
- Mon compte
- Arbitrage
- Administration
- Messagerie
- Aide

Connecté

Compte utilisateur

Coordonnées

Statut du juge

Clubs

Mot de passe

Habilitations

Compte Ihand

Notification SMS

RIB

Exclusion Clubs

Coordonnées

Si les informations ci-dessous ne sont pas correctes, voyez directement avec votre club pour faire les modifications dans Gesthand.

Identifiant :

Nom :

Prénom :

Structure :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Email perso :

Tous les éléments sont à vérifier en début de saison et en cours de saison : si erreur, faire corriger par club dans Gesthand



iHand - exclusion clubs

- Coordonnées
- Statut du juge
- Clubs
- ➔ Mot de passe
- Habilitations
- Compte Ihand
- Notification SMS
- RIB
- Exclusion Clubs



Liste des clubs à exclure de vos arbitrages

Valider Annuler

Liste des clubs

Afficher 50 éléments Rechercher :

Identifiant	Noms	Ajouter
5000001	CLUB ETRANGER	+
5101001	AMBERIEU HBC	+
5101002	BELLEGARDE HANDBALL CLUB	+
5101003	BELLEY HBC	+
5101004	BOURG HANDBALL	+
5101005	CHATILLON VAILLANTE HANDBALL	+
5101007	HBC GESSIEN-FERNEY VOLTAIRE	+
5101010	MEXIMIEUX HANDBALL	+
5101012	MONTLUEL RACING CLUB HANDBALL	+
5101013	OYONNAX US HANDBALL	+
5101015	DOMBES HANDBALL	+
5101018	NANTUA US	+
5101020	REVERMONT HANDBALL CLUB	+

Liste des clubs exclus

Afficher Tous éléments Rechercher :

Supprimer	Noms	Id
Aucun élément à afficher		

Affichage de l'élément 0 à 0 sur 0 éléments Premier Précédent 1 Suivant



iHand - documentation

The screenshot displays the iHand web application interface. At the top, there is a navigation bar with icons for 'Accueil', 'Mon compte', 'Arbitrage', 'Administration', 'Messagerie', 'Aide', and a red download icon. Below this, a 'Connecté:' field is visible. A dropdown menu for 'Mon compte' is open, showing options: 'Mes informations personnelles', 'Mes désignations', 'Mes Documents', and 'Historique désignations'. A red arrow points from the 'Mes Documents' option to a document library table. A red box on the left contains the text 'Bibliothèque et documents utiles à la fonction'. The document library is organized into sections: 'FEDERATION FRANCAISE DE HANDBALL', 'DOSSIER MÉDICAL CMSJA', 'JUGES ACCOMPAGNATEURS NATIONAUX', and 'LIGUE ILE-DE-FRANCE'. Each section contains a list of documents with icons for file type and date.

Connecté: [redacted]

Mes Documents:

- Mes informations personnelles
- Mes désignations
- Mes Documents
- Historique désignations

Bibliothèque et documents utiles à la fonction

Document : FEDERATION FRANCAISE DE HANDBALL	
	Affiche Sport Coeur Virus-1[2].jpg (25/03/2020)
	CIRCULAIRE CNA 21 22.pdf (30/08/2021)
	FEMINISATION_Conduite à tenir_EVENEMENT INDESIRABLE.pdf (11/05/2021)
	Feuille_de_match_vierge_0722.pdf (30/08/2021)
	Plan CNA entretien condition physique.pdf (25/03/2020)
	RI CNA V8 le 28-05-2021.pdf (28/05/2021)
0 - DOSSIER MÉDICAL CMSJA	
	1- CM juge arbitre national ELITE PRE ELITE en competition_ 2022-2023.doc (28/06/2022)
	2- CM juge arbitre national FED + 55ans en competition_ 2022-2023 .doc (28/06/2022)
	3- CM juge arbitre national FED - 55ans en competition_ 2022-2023 v2.doc (28/06/2022)
	Formulaire 1 Attestation spécifique DE -55ANS 2022-2023.doc (19/07/2022)
0 - JUGES ACCOMPAGNATEURS NATIONAUX	
	GROUPE juges ACCOMPAGNATEURS Nationaux -2021-22_v1.pdf (04/10/2021)
Document : LIGUE ILE-DE-FRANCE	
	Attestation sur l'honneur licence en cours.pdf (25/07/2022)
	BIP TEST OFFICIEL LUC LEGER.wma (31/08/2022)
	CALENDRIER FEMININ IDF 2022-2023.pdf (28/08/2022)
	CALENDRIER MASCULIN IDF 2022-2023.pdf (28/08/2022)
	CIRCULAIRE CTA 2022-2023 DIAPORAMA.ppsx (28/08/2022)
	CM juge arbitre + 50 ans 2022-2023 .pdf (01/07/2022)
	CM juge arbitre TER + 55 ans en compétition 2022-2023.pdf (01/07/2022)
	CTA AOUT 2022.jpg (22/08/2022)
	CTA_IDF-rapport_usage_colle-1920.pdf (10/09/2019)
	EQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES INTERDITS.pdf (31/08/2022)

iHand - indisponibilités

<https://ihand-arbitrage.ffhandball.org/index.php?file=accueil>

Septembre 2023				
1	V	✓	✓	✓
2	S	✗	✗	✓
3	D	✓	✓	✓
4	L	✓	✓	✓
5	M	✓	✓	✓
6	M	✓	✓	✓

36

Décembre 2023				
1	V	✓	✓	✓
2	S	✓	✓	✓
3	D	✓	✓	✓
4	L	✓	✓	✓

49

iHand - disponibilités

Rappels des désignateurs

Inutile : disponible le samedi de 12h00 à 15h30 ou dimanche de 09h00 à 11h00

Utile : samedi de 18h00 à 23h00 et dimanche toute la journée

SAISON 2024-2025

Protocoles

Protocoles

- Protocole(s) d'avant match – matchs territoriaux
- Tir dans le visage
- Faute occasionnant une blessure
- Disqualification + rapport
- Exclusion d'un spectateur
- Sanction banc nécessitant un changement de possession
- Toute décision arbitrale au sujet du dépôt d'une faute technique possible



SAISON 2024-2025

Boutique arbitrage



Boutique arbitrage

Que voulions nous :

Un choix multiple :

- Un équipement soigné prêt à l'emploi
- Une identité école d'arbitrage JAJ
- Une identité JA masculine
- Une identité JA féminine
- Une identité Île-de-France
- Une livraison personnalisée

Un montant diminué d'environ 50 %

Un prix dégressif pour les maillots JAJ (+300)

<https://www.helloasso.com/associations/ligue-ile-de-france-de-handball/boutiques/boutique-arbitrage-ile-de-france-24-25>



Boutique arbitrage



Attention :

ces maillots ne sont pas utilisables pour les rencontres sous l'égide de la Fédération Française de Handball :

- Coupes de France
- Nationales 2 F
- Nationale 3 M
- U 17 France
- U 18 France
- Intercoms / Interligues / Interpôles / EDF

- La Fédération est liée contractuellement avec HUMMEL et LA POSTE pour l'arbitrage des championnats ou Coupes qu'elle gère

SAISON 2025-2026

Projection

Projection 25-26

PRÉVISIONS STAGES ET TESTS RENTRÉE SAISON 2025-2026

TESTS PHYSIQUES : DERNIER WE JUIN ET FIN AOÛT – DEBUT SEPTEMBRE

STAGE DE RENTRÉE IDF : 30 AOÛT OU 6 SEPTEMBRE 2025



Titre

Sous-titre



 **XXX**

xxx

 **XXX**

xx

 **XX**

xxx

 **XXX**

xxx

x
x
x
x
x
x



Titre

Sous-titre

XXXXXXXXXX

XXX



XXX



XXX



XXX



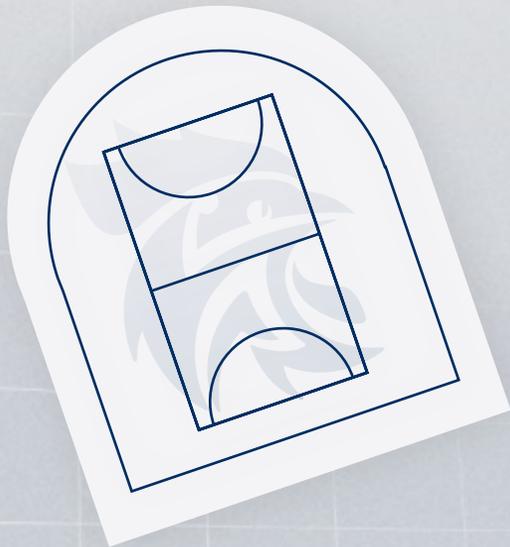
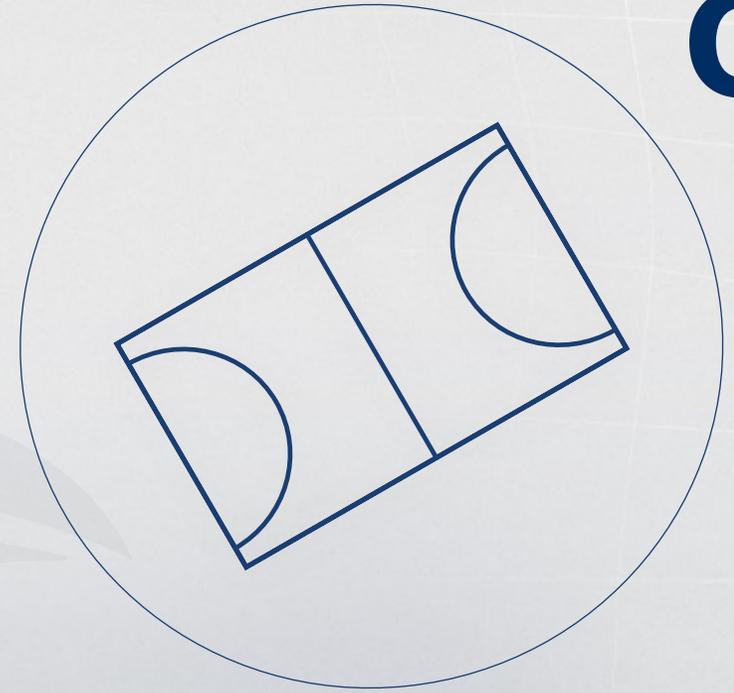
XX





Titre

Sous-titre



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

LIGUE
ÎLE DE FRANCE
FFHANDBALL

